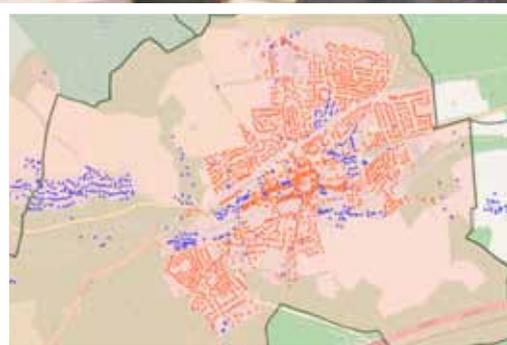
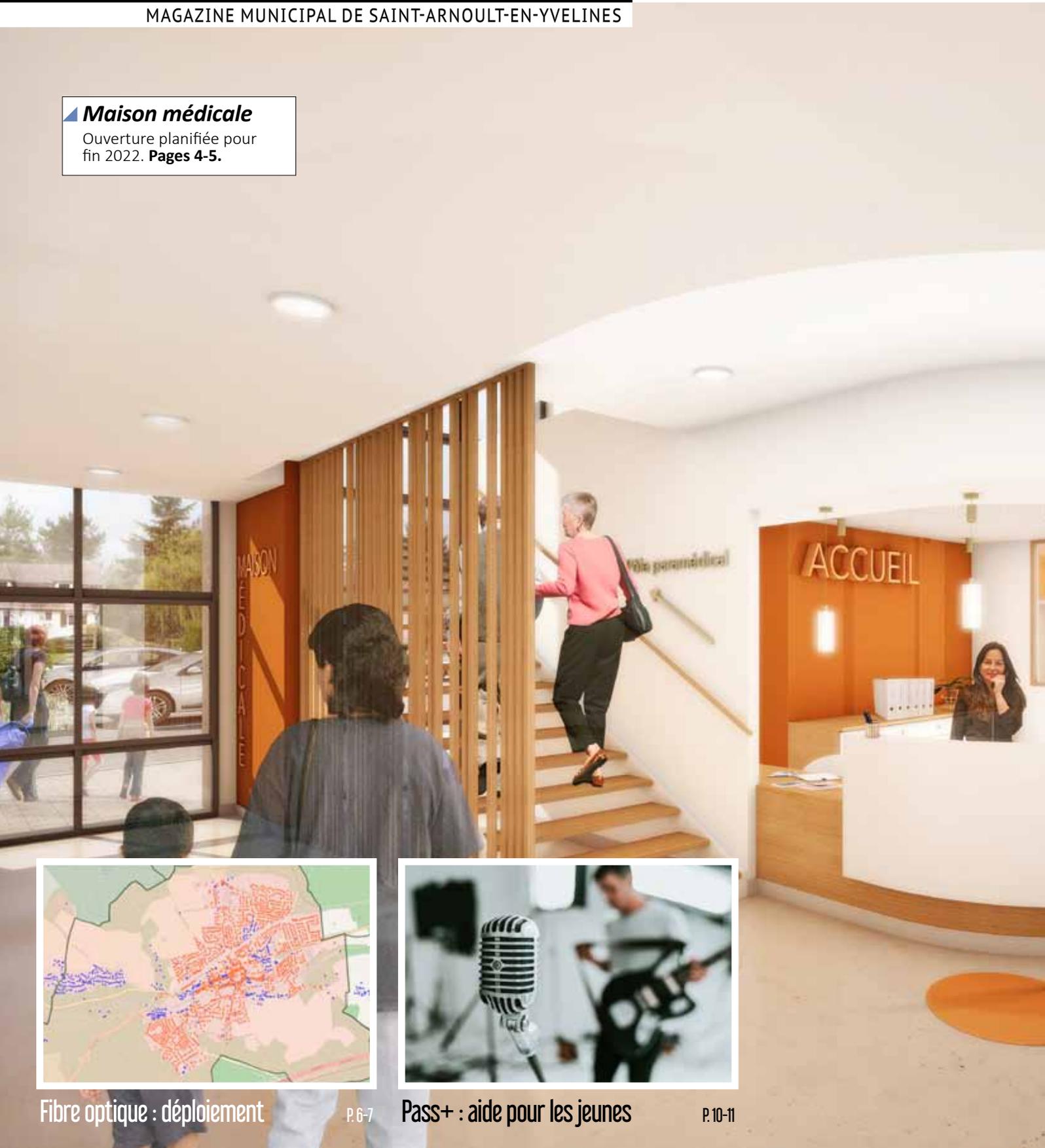




▲ **Maison médicale**

Ouverture planifiée pour
fin 2022. **Pages 4-5.**



Fibre optique : déploiement

P.6-7



Pass+ : aide pour les jeunes

P.10-11

INTERVIEW

L'Éclair à la rencontre du Maire



Comptez-vous réaliser un bilan sur le nouveau plan de circulation ?

Nous allons prochainement faire un bilan sur le plan de circulation et prendre en considération l'avis des Arnolphiens lors des conseils de quartier. Sans tout remettre en question, des améliorations seront certainement possibles, mais là encore en concertation avec les citoyens.

Comme évoqué par de nombreux Arnolphiens, un exemple d'illogisme flagrant se situe rue Eugène Renault au niveau de la mairie. Pour aller en centre-ville, chacun d'entre nous est contraint de contourner la rue et de passer par un parking. Ce qui peut provoquer des accidents sur cette portion de voirie très fréquentée par les enfants se rendant à l'école, au conservatoire ou à la médiathèque.

Il est à noter que les gendarmes et les pompiers désapprouvent également cette voie de circulation. D'ailleurs, rue Eugène Renault nous avons supprimé temporairement le feu, afin de pallier au contre sens de certains véhicules qui voyant le feu tricolore en haut de la rue prenaient le sens interdit.

À quand un contrôle de la vitesse dans la zone 30 ?

Effectivement, certaines rues ont vu leur vitesse de circulation augmentée depuis le changement de circulation sur la commune. Des rues qui autrefois étaient en double sens sont passées en sens unique. Cela a contribué à ce que certains chauffeurs augmentent leur vitesse, croyant être sûrement plus en sécurité. Les rues Sainte-Scariberge et de La Martinière en sont le parfait exemple. La police municipale et la gendarmerie multiplient les contrôles et dans la mesure du raisonnable font preuve de pédagogie avant de verbaliser. Il est à noter que 8 automobilistes sur 10 en infraction sont des Arnolphiens et bien souvent des défenseurs du 30 km/h... Lors des conseils de quartier les riverains pourront donner leur avis sur d'éventuels aménagements pour parvenir à un strict respect de cette limitation pour le bien de tous.

RÉTROSPECTIVE

Zoom sur les actions dans



▲ Mémoire

Pour raisons sanitaires, la commémoration de la fin de la Première Guerre mondiale s'est tenue en comité très restreint.



▲ Net

Après les 17 km de voirie, cela a été au tour du cimetière de bénéficier du passage de la débroussailleuse. Un entretien apprécié des familles à l'occasion de la Toussaint.

votre ville



▲ **Hommage**

Le Maire Sylvain Guignard s'est associé à la direction, au personnel et aux élèves du collège Georges Brassens à l'occasion de la minute de silence marquée en mémoire de l'enseignant Samuel Paty sauvagement assassiné.

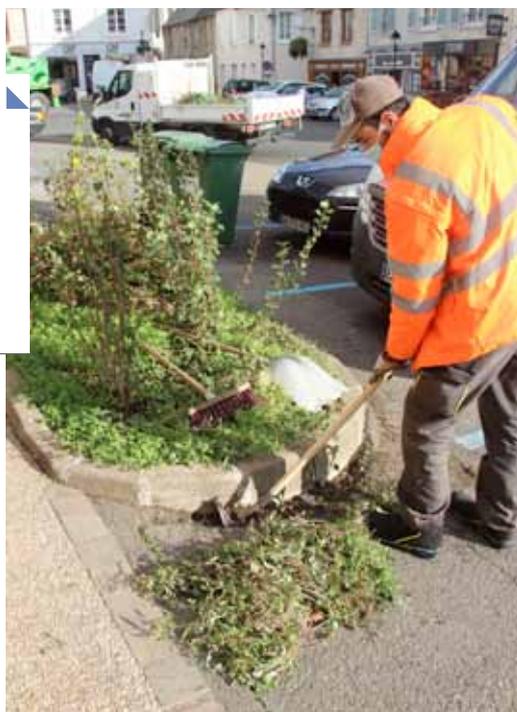


▲ **Solidarité**

À l'image du premier confinement, les agents du CCAS poursuivent la distribution alimentaire les lundi et jeudi pour les familles arnolphiennes.

▲ **Zéro-phyto**

Juste avant que la végétation ne marque une pause hivernale, les agents du service des espaces verts ont rentré les suspensions et désherbé les parterres.

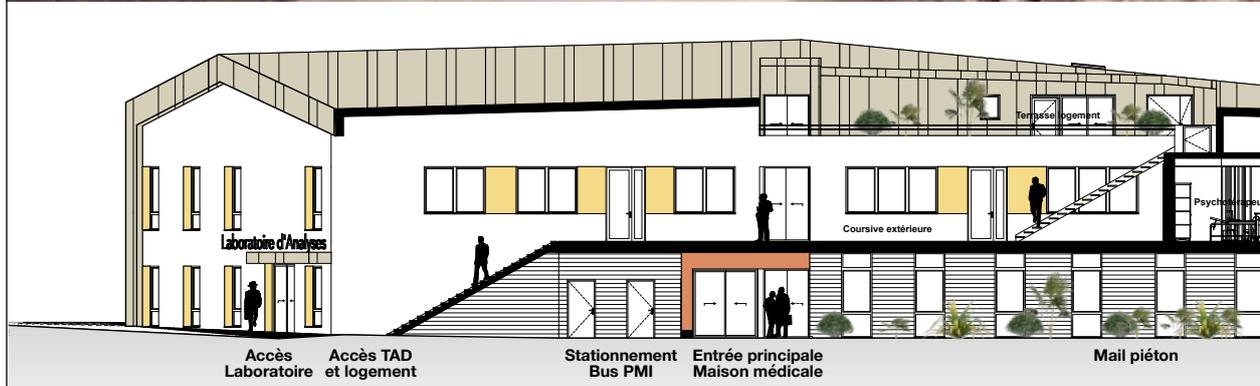


▲ **Or**

50 ans après leur union, Mme et M. Pierre ont renouvelé leurs vœux en mairie entourés de leurs proches.

L'architecte de la maison médicale choisi, l'esquisse

Réparti sur deux niveaux, l'ensemble des différents services disposera d'environ 1 200 m² de surface.



Le projet de construction de la maison médicale à Saint-Arnoult-en-Yvelines a suscité l'engouement des architectes. En février dernier, 70 dossiers de candidature avaient été déposés. Trois avaient été sélectionnés. Parmi eux, vendredi 6 novembre, le lauréat final a officiellement été retenu par les membres du jury de concours, constitué d'élus municipaux, d'architectes, de représentants du monde médical de la commune et du Département.

Le Département finance, la ville construit et gère

Afin de combler le déficit d'offre de soins de premiers secours et palier à une décroissance du nombre de praticiens, le département des Yvelines s'est lancé dans le financement de construction de maisons médicales, dont celle de notre commune. Il en supportera le coût de 3,6 millions d'euros. C'est la commune qui

assurera le suivi de la construction puis ensuite son exploitation. De part sa localisation sur une parcelle de 765 m² du champ de foire vendue au Département pour 160 000 €, ce nouveau service public attendu par tous sera facilement accessible.

Le bâtiment comportera plusieurs entités

- La maison médicale avec une capacité d'accueil de 18 professionnels de santé composée d'un pôle médical et infirmier et d'un pôle paramédical
- Une antenne sociale départementale (TAD - 7 personnels)
- Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de l'association Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR - 3 personnels et 14 intervenants à domicile)
- Un laboratoire d'analyses médicales (6 personnels)

asse du bâtiment dévoilée



La maison médicale

Les professionnels de santé déjà identifiés :

- 4 médecins généralistes
- 4 infirmières
- 1 orthophoniste
- 1 kinésithérapeute
- 1 pédicure-podologue
- 1 psychomotricienne
- 1 relaxologue
- 1 psychothérapeute

Sont également attendus à court et moyen terme :

- 1 médecin généraliste
- 1 sage-femme
- 1 médecin spécialiste

Seront disponibles :

- 1 cabinet de passage pour un interne en médecine
- 1 cabinet de téléconsultation
- 1 logement de fonction pour un médecin remplaçant ou interne



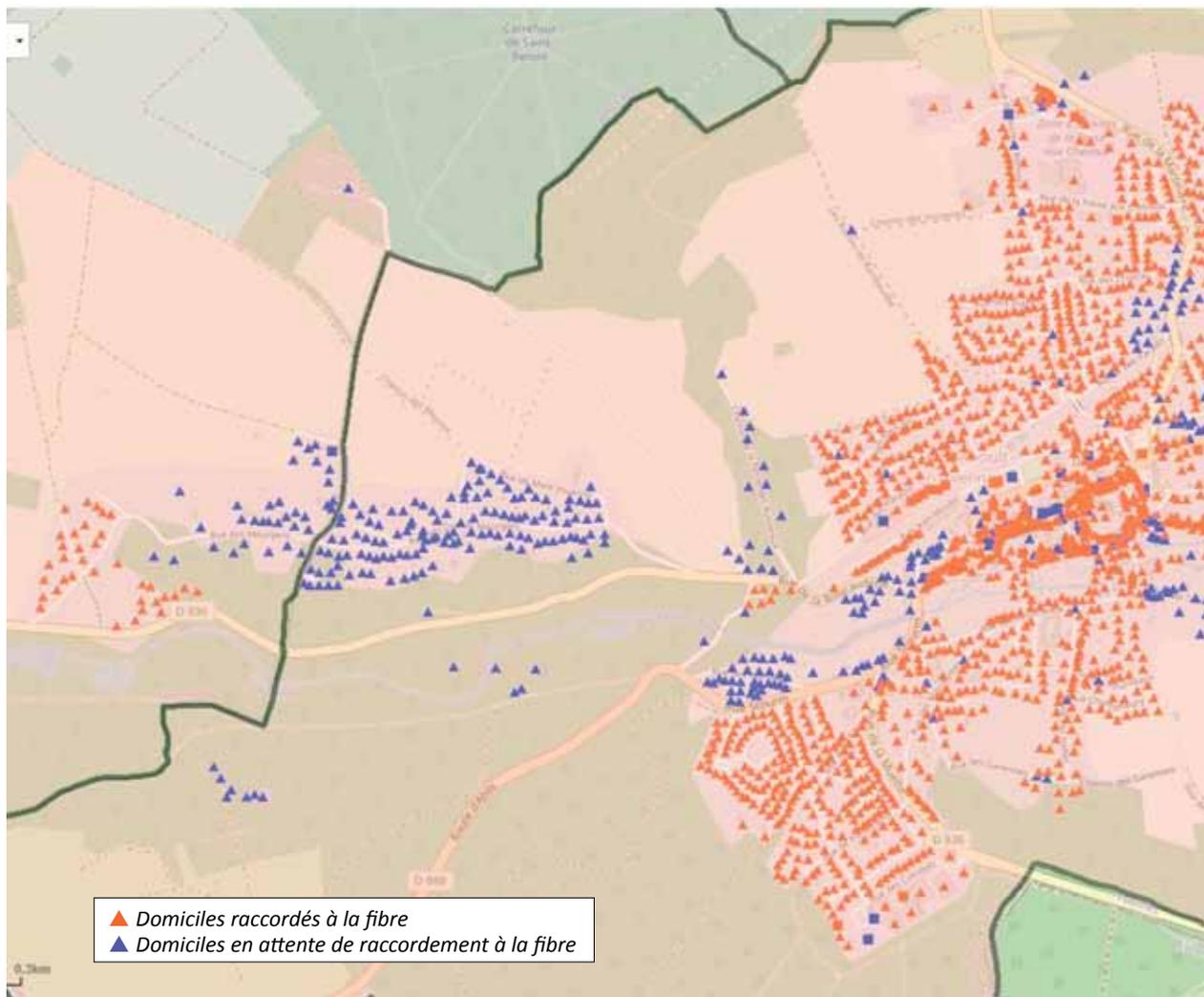
Les prochaines étapes

- Dépôt du permis de construire + 4 mois d'instruction
- Lancement des appels d'offres auprès des entreprises
- Démarrage des travaux (durée 14 mois maximum)
- Livraison fin 2022



Que la fibre soit ! Et la fibre fut, mais pas en tout

Cette formule empruntée à la Bible n'est pas transposable à l'arrivée attendue et espérée de la fibre optique, même s'il s'agit bien de véhiculer de la lumière au travers d'un câble à l'âme de verre.



Nombreux sont les Arnolphiens à s'impatienter de l'arrivée de la fibre optique à leur domicile, alors que depuis des mois, leur espoir est alimenté par la présence d'agents sur nos trottoirs à d'abord tirer les câbles, puis ensuite à les souder, sous une « guiloune », à l'abri de la pluie et des poussières. Mais rien n'y fait, l'impatience a pris le dessus sur l'espoir.

Tâchons d'apporter notre lumière...

Où en est la présence de la fibre sur notre commune ?

Début novembre, Orange annonçait un taux de couverture de la commune de 74 % et un objectif de 85 % pour la fin de cette année 2020. Un déploiement qui n'a donc pas souffert du confinement, puisque ces chiffres sont fidèles à ceux annoncés en réunion publique en juin 2019. Concrètement, sur les 2427 foyers, 654 ne sont pas encore desservis.

Pourquoi n'ai-je toujours pas la fibre chez moi ?

Dès juin 2019, l'opérateur annonçait parmi les raccordements difficiles, les logements situés dans des copropriétés. Dans ce cas, le raccordement n'est possible qu'avec l'accord du syndic.

Si cette configuration n'est pas la vôtre, il y a fort à parier que vous résidez dans une rue « pas facile à fibrer ! » En effet, nombre de logements sont encore alimentés (électricité et internet cuivre (ADSL)) avec un réseau aérien et non souterrain. Vous savez ces

pylônes en bois à la cime desquels passe les câbles ? Et bien, Orange se doit de leur faire subir une épreuve de résistance à chacun d'eux, pour tester leur capacité mécanique à supporter un câble de plus. Quand cela n'a pas été le cas un nouveau poteau en composite a été implanté pour permettre le passage de la fibre.

Comment la fibre a-t-elle été déployée ?

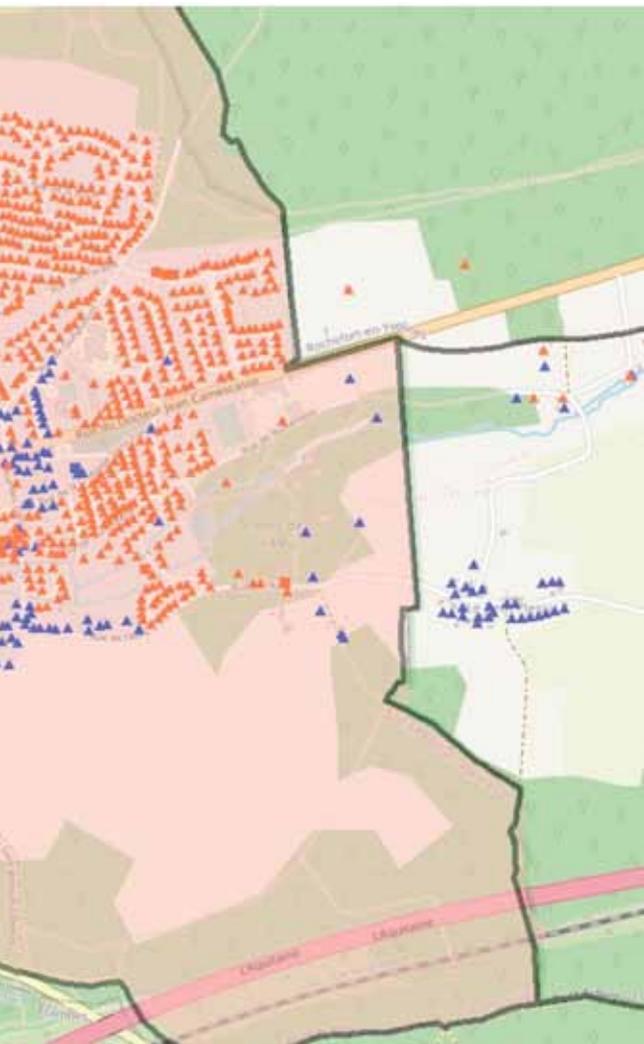
Orange et son sous-traitant Sade se sont empressés de câbler les potentiels clients à la fibre ne présentant pas de difficultés techniques majeures. Ainsi aujourd'hui, l'ensemble du centre-ville est éligible à la fibre. Et étrangement, l'opérateur n'a enregistré que peu d'abonnements.

Pourquoi ce désintérêt ? Non pas que les Arnolphiens boudent la fibre, bien au contraire. Mais outre le fait que leur proximité avec le local d'où part l'information (Le DSLAM) leur procure déjà un bon débit ADSL, tous n'ont pas encore été contactés par leur opérateur téléphonique. Charge à eux de le faire, et aussi de se rapprocher de la concurrence.

A contrario...

... les Arnolphiens se trouvant aux extrémités de la commune, moins bien desservis car éloignés du DSLAM et de plus alimentés en réseau aérien, n'ont pas été traités en priorité, alors que leur besoin de débit est criant. Mais cela va venir... Patience !

t point !



Attention pas de retour possible !

Ah oui, si finalement vous ne constatez pas un accroissement de confort bien probant par le fait d'être équipé de la fibre, et que son coût finalement plus élevé que votre bonne vieille connexion ADSL ne vous semble pas justifié, il ne vous sera pas possible de revenir à votre connexion en cuivre.

L'entretien du réseau cuivre coûte des millions d'euros chaque année. À plus ou moins long terme, la volonté de l'opérateur est de n'avoir que le réseau de fibre optique à gérer en supprimant progressivement le réseau cuivre.

Anecdote

Un client Orange a souhaité se raccorder à la fibre optique. Son câble ADSL a été déconnecté, avant que le technicien en charge du raccordement à la fibre se rende compte que le cheminement depuis le trottoir jusqu'au logement est interrompu. Charge au client de rétablir ce cheminement. Depuis, le client n'est plus relié à Internet (plus de téléphone, plus de télévision), puisque tout câble cuivre déconnecté, n'est plus rebranché. À méditer.



Aérien

Là où les poteaux de bois déjà implantés ne pouvaient pas supporter la fibre, de nouveaux poteaux en composite ont été installés.

Comment savoir si la fibre arrive chez moi ?

Dès votre éligibilité, les opérateurs de téléphonie vous contactent pour vous proposer un abonnement à la fibre optique. Si ce n'est pas le cas, appelez-les ! Pour être informé en temps réel, inscrivez-vous en ligne pour être averti de l'arrivée de la fibre, et/ou suivez les différentes étapes de son déploiement. Retrouvez ces informations sur fibre-optique.say78.fr

Dois-je conserver mon opérateur actuel ?

Chacun est libre de choisir son opérateur et donc aussi d'en changer. Comparez les tarifs en fonction des services proposés et de vos besoins.

2427 Le nombre de points dans la commune que l'opérateur doit raccorder à la fibre optique. **Courant novembre 654 n'étaient toujours pas éligibles.**

Et aussi...

SANTÉ

Vaccination contre la grippe



La situation sanitaire empêche comme les années précédentes la vaccination contre la grippe au cabinet des infirmières. Elle s'effectue donc à domicile.
Contact : 01 30 59 96 74.

ENGAGEMENT

Ressources&Vous

L'association Ressources&Vous recherche pour la Ressourcerie :

- des bénévoles motivés pour donner un coup de main régulier ou plus ponctuel à la boutique solidaire de Saint-Arnoult-en-Yvelines.
- des volontaires pour un service civique basé à la boutique solidaire de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans. Il dure environ 6 mois et permet de découvrir et participer à la vie de la ressourcerie et de l'association en général.

Intéressés ?

Contact : 09 51 23 59 31
accueil@ressourcesetvous.org

RECENSEMENT

Jeunes citoyens

Jeunes Arnolphiens de plus de 16 ans, pensez à vous faire recenser. Pour cela, venez en mairie muni de votre pièce d'identité et du livret de famille, et vous obtiendrez votre attestation de recensement qui vous sera demandée à l'inscription aux divers examens (permis de conduire, CAP, BEP, Baccalauréat...). Cette démarche obligatoire doit se faire dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire et déclenchera votre convocation à la journée de citoyenneté.

La Maison Elsa Triolet-Aragon, un bien national a

Située à l'une des entrées de la commune, la Maison à la fois musée, lieu de recherches et vitrine de l'art contemporain possède cette faculté de toucher un large public, qu'il soit admirateur de longue date des deux écrivains ou issu de la jeune génération. Retour sur l'origine de ce lieu d'expression.



De la fin du XII^e siècle au début du XIX^e siècle, le Moulin de Villeneuve, posé sur La Rémarde, a joué pleinement son rôle, comme tous les moulins de l'époque : transformer le blé de la Beauce en farine. Ensuite, il est devenu un lieu d'habitation, dans lequel de nombreux propriétaires se succéderont jusqu'en 1951. Cette année là, Louis Aragon et Elsa Triolet, les écrivains parisiens, en font leur résidence secondaire. Le calme des lieux à proximité de la capitale est idéal pour y écrire, stocker leurs livres et recevoir les amis : Picasso, Fernand Léger, Edmonde Charles-Roux, François Nourissier...

Le couple y puise son inspiration. Dans « *La chambre d'Elsa* », Aragon décrit la chambre du Moulin : « *Telle qu'on se l'imagine. Et très différente à la fois. [...] la pièce a la forme d'une parenthèse, le mobilier d'une digression. Elle est verte, bleue ou mauve selon les gens. Il y a même quelqu'un qui l'a vue jaune paille, cela devait être un esprit compliqué* ». Dans « *Roses à crédit* », roman d'Elsa Triolet publié en 1959, l'héroïne principale Martine Peigner, 14 ans est inspirée d'une voisine de Saint-Arnoult-en-Yvelines. Dans son recueil de poème « *Les yeux et la mémoire* » publié en 1954, Aragon, décrit Elsa dans le parc de 6 hectares du Moulin : « *Elle rêvait*

Rêver est souvent une étude

Je la voyais aller venir dans la maison

Dans la maison tout se faisait à l'habitude

L'habitude aux rêveurs est seconde raison

Elle rêvait allait venait mettait la table

S'inquiétait de tout avec des mots absents

Semblait comme toujours de tout être comptable

Et sa main caressait les chiens noirs en passant »

Extrait de « *Le Cheval Roux* ».

C'est d'ailleurs dans ce même parc qu'elle meurt le 16 juin 1970. Date encore figée aujourd'hui sur l'éphéméride situé dans la maison, face à la salle de bain.

Aragon y a arrêté le temps. À la mort d'Elsa, il va obtenir auprès du Président de la République Georges Pompidou une dérogation d'ériger un caveau pour Elsa et lui dans le parc du Moulin.

En 1976 Aragon décide de léguer le Moulin de Villeneuve et tout ce qu'il contient (mobiliers, œuvres d'art, manuscrits et la correspondance du couple) à la Nation, et ce quel que soit le Gouvernement.

L'État accepte ce legs en 1984, deux ans après la mort d'Aragon, le 24 décembre 1982.

S'ensuivent alors dix années de travaux de mise aux normes, avant l'ouverture au public en 1995.

Un legs conditionné

Aragon souhaite que le Moulin poursuive l'œuvre du couple pour en faire un lieu :

- de mémoire par la conservation de ses appartements et la présence du tombeau du couple dans le parc.
- de recherche riche de 30 000 ouvrages (plus les manuscrits accessibles au plus grand nombre à la Bibliothèque Nationale de France), auxquels s'ajoute un important fonds photographique de la vie du couple. Des clichés pris par des photographes de renom : Robert Doisneau, Edouard Boubat, Willy Ronis, Daniel Wallard, Pablo Volta...
- vivant ouvert à la création contemporaine.

Une association pour faire vivre le Moulin et son parc

Pour exaucer les souhaits de l'artiste, les proches de l'écrivain créent une association dénommée « Centre de recherche et de création Elsa Triolet Aragon ».

Les membres de droits sont des représentants de l'État, de la région Île-de-France, du département des Yvelines et de la ville de Saint-Arnoult-en-Yvelines. L'association regroupe également les membres fondateurs de tous bords politiques et de différents horizons artistiques. Elle a été présidée par l'amie du

Accessible à tous

couple, Edmonde Charles-Roux jusqu'à sa mort en 2016. L'académicien Erik Orsenna, de son vrai nom Eric Arnoult, lui succède depuis.

Comment est gérée la Maison ?

Au fil du temps, l'appellation « Centre de recherche et de création Elsa Triolet Aragon », devient « La Maison Elsa Triolet-Aragon ».

Hormis les œuvres des artistes qui peuplent le parc et qui ont été données ou prêtées à l'association, les murs et les collections du Moulin appartiennent toujours à l'État et plus précisément à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), qui finance l'entretien du bâtiment. L'association composée de 10 salariés gère et fait vivre le lieu.

L'association s'autofinance à 56 % par la billetterie, sa boutique et le mécénat privé. Son budget est complété par des subventions (l'État, la Région, le Département et des communes). Son conseil d'administration nomme le directeur de l'association. Après Bernard Vasseur aujourd'hui directeur honoraire, depuis 2 ans Guillaume Roubaud-Quashie, professeur d'histoire et de géographie agrégé d'histoire dirige l'association.

Exaucer le souhait d'Aragon...

Aragon mettait tout en œuvre pour faire connaître ses amis artistes. Il écrivait sur eux, dans les catalogues et dans la presse.

La Maison poursuit cette démarche et met en avant de nombreux artistes contemporains que l'on peut approcher lors des vernissages. Tant des artistes en devenir que de renom, qui aiment exposer à la Maison, entre deux expositions internationales, à l'image de Julio Le Parc en 2019, entre New-York et le Palais de Tokyo à Paris.

... et même au delà

Preuve que l'association répond aux volontés de l'écrivain, outre les deux salles d'exposition du Moulin, son parc est devenu un hall d'exposition à ciel ouvert avec 30 œuvres présentes en permanence, complétées d'œuvres temporaires selon l'exposition en cours.

Le chant, la musique et le théâtre ont également trouvé leur place depuis quelques années dans le Parc, avec l'arrivée du bal parquet.

Des conditions idéales qui réunissent chaque année, parmi les événements, 600 enfants et adultes à l'occasion de la chasse aux oeufs conjointement organisée entre la Maison et la mairie ou « jardin en fête » qui réunit associations locales et spectacles d'art de rue. Une place importante est donnée aux actions culturelles éducatives. Plusieurs projets en faveur des jeunes éloignés de culture, des détenus, des personnes en situation de handicap naissent chaque année (rencontres avec des artistes, publications de recueils de poèmes, réalisations d'œuvres collectives...).

Une nouvelle saison culturelle

Samedi 6 février, la nouvelle saison culturelle débutera l'année 2021 avec les installations de Jean-Luc et Titi Partant, dont notamment celle d'une « bibliothèque idéale », en hommage aux deux écrivains, Elsa Triolet et Aragon.



Maison Elsa Triolet-Aragon
Moulin de Villeneuve - Réouverture pour la
saison 2021 : lundi 1^{er} février 2021

www.maison-triolet-aragon.com

Tél : 01 30 41 20 15



Poésie dans la ville s'exporte



Située sur la « Route des Maisons d'Écrivains », et pour cause, notre commune s'est vu décerner en 2014 le label « Villes et villages en poésie », attribué aux communes qui donnent à la poésie une place prépondérante dans la vie locale et dans la politique culturelle municipale. D'où l'organisation

chaque année de l'installation éphémère conjointement menée par la Maison et la commune, intitulée « Poésie dans la Ville » à l'occasion du « Printemps des Poètes ». Une recette créée chez nous et qui aujourd'hui s'exporte dans toute la France et contribue au renom de la Maison.

20 000

Le nombre
annuel de
visiteurs
dont 50%
de scolaires
qui passent
chaque
année le
portail de la
Maison.



Découvrez la
Maison Elsa Triolet-
Aragon.

De la 6^e à la majorité : la carte PASS+ accompagne les jeunes Yvelinois

Le Pass+ accompagne les jeunes des Hauts-de-Seine et des Yvelines, sans condition de ressources.

Une initiative jeunesse financée par les deux départements.

Mise en place précédemment dans les Hauts-de-Seine, la carte PASS+ s'adresse depuis le mois de septembre également aux jeunes Yvelinois dès leur rentrée en classe de 6^e et ce jusqu'à leur majorité.

Plus forts à deux, les départements des Haut-de-Seine et des Yvelines ont étendu le réseau de leurs partenariats au territoire interdépartemental et ainsi élargi l'offre sportive et culturelle en direction des jeunes de chaque territoire.

Cette carte offre un bouquet pour les activités extrascolaires, culturelles et sportives de 80 € ou de 100 € pour les élèves boursiers et propose des bons plans (invitations, réductions pour des matchs, concerts, etc.) pour les collégiens et leur famille.



Rendez-vous sur le site www.passplus.fr

Le Pass+
c'est pour qui ?



Pour **tous les jeunes** des **Hauts-de-Seine** et des **Yvelines** de la 6^e à la majorité

Le Pass+
ça sert à quoi ?



Aide financière de 80€ (et de 100€ pour les élèves boursiers) pour des activités sport et culture à utiliser dans **Les deux départements**



Des **bons plans** pour faciliter l'accès aux structures sportives et culturelles avec des places pour des rencontres sportives ou des réductions pour des concerts dans **Les deux départements**



INSCRIPTION SUR LE SITE PASSPLUS.FR

Les établissements scolaires peuvent aider les jeunes à s'inscrire au Pass+



RÉCEPTION DE LA CARTE PASS+

Les Départements offrent la carte, ce qui contribue à l'insertion des jeunes et au vivre ensemble



DÉCOUVERTE DES ORGANISMES SPORT OU CULTURE AFFILIÉS

Les Départements soutiennent les acteurs économiques et sociaux du territoire

#Attractivité territoriale



INSCRIPTION ET PRATIQUE D'UNE ACTIVITÉ

Les organismes permettent aux bénéficiaires de profiter d'activités sportives et culturelles sur les deux territoires

#Financement Départemental



REMBOURSEMENT PAR LES DÉPARTEMENTS

Les Départements remboursent les organismes affiliés

#Soutien Financier

Liste des structures arnolphiennes affiliées au dispositif PASS+

- Association sportive du collège Georges Brassens
- Union Sportive de Saint-Arnoult (USSA)
- Football Club de Saint-Arnoult 78
- Les Ludotiens
- La Maison Elsa Triolet-Aragon

Comment une association, un organisme privé ou une entreprise peut adhérer au dispositif ?

Déposer une demande en ligne sur le site Pass+ : passplus.fr/partenaire
Contact : 09 69 32 60 92

Et aussi...

2021 Calendrier des pompiers



Par solidarité dans ce contexte difficile pour tous, l'Amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Arnoult-en-Yvelines compte sur votre solidarité pour les soutenir.

Afin de respecter les directives sanitaires de la COVID-19, ils ne pourront assurer la distribution des calendriers en porte à porte.

L'amicale de nos valeureux sapeurs-pompiers est aujourd'hui en mesure de vous proposer la vente de ses calendriers par correspondance !

Pour ce faire, les procédures sont simples. Vous avez 3 choix :

1. Scannez le QR code ci-dessous. Il vous enverra directement sur le site «Hello-Asso» qui vous permet de faire un don en ligne, de façon rapide et sécurisée !
2. Vous copiez le lien suivant sur votre navigateur : www.helloasso.com/associations/amicale-des-sapeurs-pompiers-de-saint-arnoult-en-yvelines/formulaires/1/widget
3. Vous envoyez directement votre chèque par la poste au centre de secours, à l'ordre de l'amicale des pompiers de Saint-Arnoult-en-Yvelines, à l'adresse : Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint-Arnoult-en-Yvelines - 18 rue Jean Moulin - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

Dans ces 3 cas, il est important de leur communiquer votre adresse de façon à pouvoir vous retourner le Saint Graal, leur calendrier 2021 !



5 questions, 5 réponses : la mairie répond à vos interrogations

La municipalité répond à vos questions. Celles-ci peuvent être posées via le site internet de la commune sur sa page d'accueil à la rubrique «Avis et Réclamations», voire directement au maire, à l'issue de chaque conseil municipal.

1
POSSIBLE

3 novembre 2020

Signalement d'absence de lumière depuis plusieurs semaines dans la rue de la Martinière au niveau du croisement avec la rue de la Fosse aux Chevaux



Réponse : Le 5 novembre, lors de son contrôle mensuel et grâce notamment aux dysfonctionnements signalés par les Arnolphiens, l'entreprise Prunevieille a procédé à différentes interventions sur l'ensemble de la commune pour rétablir l'éclairage public. Ce point lumineux en faisait partie.

2
POURQUOI

3 novembre 2020

Aucun équipement (abri, banc, poubelle) n'est installé à l'arrêt de bus rue Camecasse face au cimetière.



Réponse : Dans un premier temps, la mairie va mettre en place un banc.

3
INFO

4 novembre 2020

Dépôts sauvages. Veuillez trouver les photos de dépôts d'ordures sur la commune. Je vous informe que ces dépôts existent depuis plusieurs semaines et que d'une part ce n'est pas une bonne chose pour une ville porte du parc mais que cela peut engendrer un amoncellement plus important, compte tenu du comportement d'une partie de la population.



Réponse : Les services techniques ont enlevé ces dépôts sauvages le 5 novembre. Pour rappel, toute personne pris en flagrant délit d'abandon de déchets sur la voie publique s'expose à une amende de 1 500 €. La commune dispose de 16 bacs de collecte des déchets verts, d'une déchèterie (Contact : 01 30 41 41 33) et le SICTOM procède à l'enlèvement des déchets à domicile (numéro vert 08 00 49 50 61).

4
QUAND

13 novembre 2020

La borne incendie à l'angle de la rue Sainte Scariberge et de la rue Guhermont fuit depuis plusieurs jours voire semaines.



Réponse : La société de travaux publics Colas va intervenir.

5
OÙ

17 novembre 2020

La Croix qui se trouvait au croisement de la rue de La Croix du Bourg et de la rue des Grands Meurgers a été sciée, et a disparu après être restée au sol quelques temps. Est-ce les services municipaux qui l'ont retirée pour un entretien, doit-elle être remise en place ? Ou bien est ce un acte de malveillance ? Merci par avance pour votre réponse.



Réponse : Cette croix est actuellement dans les ateliers des services techniques de la ville pour réparation. Elle a été démontée et poncée. Elle est en cours de remontage. Elle sera peinte avant de retrouver sa place.

Quel avenir pour les concessions échuës ?



Néanmoins, avant toute décision de reprise de ces terrains, la municipalité rappelle aux familles la possibilité de reconduire les droits concédés afin de conserver leurs sépultures en lieu et place.

Cette liste des tombes concernées est affichée au cimetière et consultable en mairie.

Outre le renouvellement de la concession, les familles peuvent aussi décider de transférer les dépouilles dans une sépulture de leur choix.

En revanche, les tombes pour lesquelles les familles n'auront pas décidé du sort de leurs défunts seront reprises par la commune. Les restes des dépouilles seront alors transférés dans une sépulture communale perpétuelle entretenue par les services municipaux et le nom des défunts sera consigné dans un registre conservé en mairie.

Mairie : 01 30 88 25 25

Dans le cadre de l'entretien du cimetière, la municipalité souhaite que les sépultures dont la durée de concession est arrivée à terme, parfois depuis très longtemps, puissent retrouver une existence juridique conforme à la légalité. Pour près de 80 tombes cette durée est dépassée.

Les textes prévoient que les concessionnaires ou leurs ayants droits disposent d'un délai de deux ans pour renouveler la concession de la sépulture. Une fois ce délai légal atteint sans que la concession ait été renouvelée, le terrain revient en principe à la commune.



Extension

Des travaux actuellement menés au cimetière vont permettre la création de 44 nouvelles places.

OUVERTURE DOMINICALE

Privilégier le commerce local aux géants de l'internet



L'appellation « commerces essentiels et non essentiels », très largement usitée ces dernières semaines, aura au moins eu le mérite de faire prendre conscience aux consommateurs, combien le commerce de proximité est primordial dans notre vie au quotidien, et qu'il faut veiller à ce qu'il se maintienne face aux enseignes d'internet, ouvert 7 j / 7 et 24 h / 24. C'est justement pour leur permettre une plus large plage d'ouverture en 2021, que le conseil municipal a répondu favorablement à la demande d'ouverture des enseignes arnolphiennes Auchan et U express d'ouvrir 8 dimanches en 2021.

Ces dérogations temporaires au repos dominical feront appel à des employés volontaires qui bénéficieront d'une majoration des heures effectuées égales à 100% du salaire horaire, et d'un décalage du jour de repos hebdomadaire. Vous saurez à l'avenir où faire vos courses le dimanche, autre que sur Internet.

Marion Crombez, orthoptiste à Cœur de Village

Parmi les 92 logements de l'ensemble Cœur de village rue des Remparts, deux nouvelles enseignes paramédicales y ont installé leur cabinet de consultation. Présentation.



Diplômée en orthoptie en 2016 de la faculté de Médecine Pierre et Marie Curie, Marion Crombez a pratiqué en libéral en Essonne et exerce actuellement à mi-temps à l'hôpital de Rambouillet. Elle vient d'ouvrir son cabinet de consultation dans l'un des logements de Cœur de Village, rue des Remparts face à U Express.

L'orthoptie s'articule autour de quatre compétences : le dépistage (amblyopie, strabisme...), la rééducation de l'œil (fatigue visuelle, vertiges...), la réadaptation (DMLA) et l'exploration (champ visuel et vision des couleurs). L'orthoptiste intervient également sur les difficultés d'apprentissage liées à un trouble visuel et

intervient également pour corriger des troubles posturaux. Le recours aux services de l'orthoptiste est prescrit par un généraliste, ophtalmologue, pédiatre, neuropsychologue...

25 rue des Remparts - Consultation sur rdv :
lundi 14h à 19h
mardi 16h40 à 19h
mercredi 9h à 19h
samedi 9h à 13h

Contact : 06 71 43 32 14
orthoptie.crombez78@gmail.com
www.orthoptie-crombez78.com

... et un cabinet de 3 kinés



L'entrée du bâtiment sis au 25 bis rue des Remparts arbore la plaque de trois praticiens. L'appartement numéro 2 accueille en effet un cabinet de kinésithérapie et d'ostéopathie ouvert depuis le mois de juillet. Il s'agit de Nicolas Daguin initialement installé 30 rue des Remparts, de Baptiste Laroche, en provenance de Chevreuse où il exerçait à domicile et en cabinet, puis du tout juste diplômé Florian Manot. Une belle collaboration pour le bien-être des Arnolphiens et des habitants du Sud-Yvelines.

Consultation sur RDV au :
01 30 59 38 11

CONFINEMENT

Soutenons nos commerces

Ouverts d'ordinaire toute l'année pour nous servir, certains commerçants Arnolphiens ne peuvent depuis le reconfinement nous ouvrir à nouveau leurs portes.

Ils s'organisent néanmoins pour maintenir une partie de leur activité par des commandes en ligne ou par téléphone. Soutenons les, en consommant chez eux.



1



2



3



4



5

- 1 Auberge de l'Écureuil : 01 30 41 20 30
- 2 Restaurant Istanbul : 01 30 41 20 30
- 3 Restaurant Le 42 : 01 30 59 96 35
- 4 Cadeau - Déco La Cabane D'Elsandre : 09 86 58 83 58
- 5 Librairie L'Oiseau Lyre : 06 70 40 11 79

Retrouvez la liste des commerçants **ouverts** et **fermés** adhérents de l'Acasa sur le site de l'association à l'adresse : acasa-asso.fr à la rubrique « les Actualités »

Et aussi, non membres de l'ACASA :

Ouverts : charcuterie Meurger
La Rémarde (tabac, jeux, boissons à emporter)

Fermés : restaurants Locandino et La Rémarde



Site de l'ACASA

Et aussi...

PRATIQUE



Votre magasin propose les services de Drive et de livraison à domicile

Dans votre magasin U Express, il est désormais possible de faire vos courses sans arpenter les rayons par la mise en place du Drive sur www.coursesu.com et même sans vous déplacer, grâce au service de livraison à domicile par l'intermédiaire de l'application Shopopop, le service de livraison de courses et colis entre particuliers. Deux conditions toutefois : votre panier doit atteindre à minima 30 € pour le Drive et 50 € pour la livraison à domicile.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Faites vos achats sur

www.coursesu.com

- option 1 : Retrait à l'accueil du magasin
- option 2 : Livraison à domicile par Shopopop

Mais aussi

- Faites vos courses normalement en magasin et faites-vous livrer à domicile par Shopopop

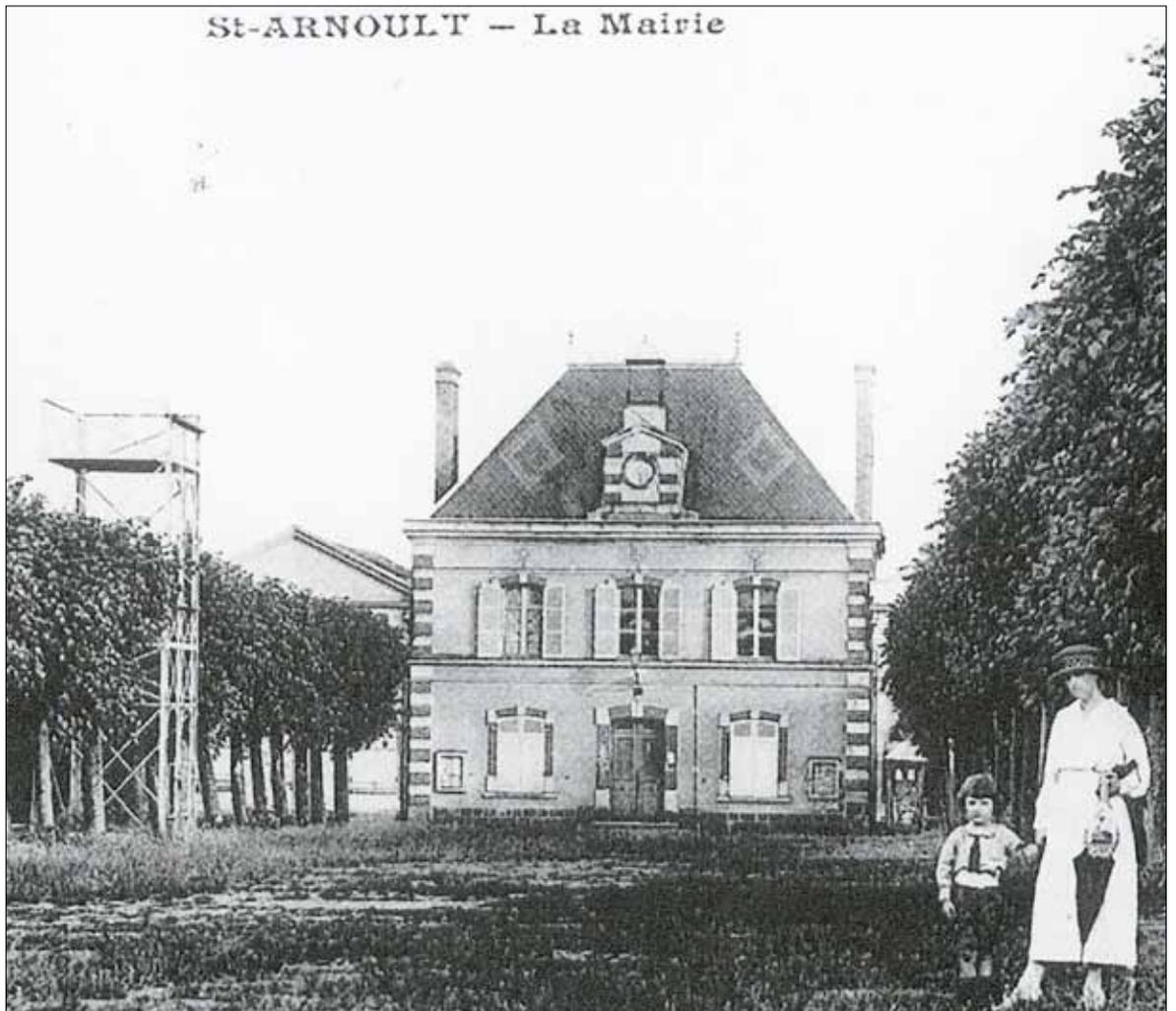
Modalités sur www.coursesu.com ou à l'accueil du magasin : 01 61 08 31 08.

COMMENT FAIRE ?

1. Connectez-vous sur www.coursesu.com/
drive-uexpress-saintarnoultenyvelines
2. Faites vos courses en quelques clicsSM et retrouvez un large choix de produits
AU MÊME PRIX QU'EN MAGASINSM
3. Choisissez le créneau horaireSM et le mode de livraisonSM qui vous convient :
Faites-vous livrer à domicile avec Shopopop OU Récupérez votre commande à l'accueil de votre magasin
Du lundi au samedi de 9h à 19h
4. Payez directement en ligne en toute sécurité ou lors du retrait de votre commande
5. Vos courses sont prêtes en **XXHSM**

Le jeu de paume a cédé la place à la Mairie

Le jeu de paume est pratiqué depuis un millénaire. Initialement joué à main nue ou gantée de cuir, il est ensuite devenu un sport de raquettes. Il est l'ancêtre direct de la pelote basque, de la pelote valencienne, de la balle pelote, du jeu de balle tambourin, du tennis et plus généralement de tous les sports de raquette. Un joueur de paume est un paumier ou paumiste.



Dès le XVI^e siècle, Saint-Arnoult-en-Yvelines n'échappe pas à l'engouement pour le jeu de paume. On y pratique même les deux variantes.

1. Jeu de « longue paume », sur un terrain ouvert de tous côtés de 70 à 80 m sur 14 m.
2. Jeu de « courte paume » dans un rectangle environné de murs, sur un emplacement d'au moins 28,5 m de long sur 9,5 m de large et au sol pavé.

Ce sport passionnait moines, prêtres, ouvriers et princes et fut même fatal à certains rois.

- Louis X est mort à la suite d'un refroidissement après une partie de longue paume au Bois de Vincennes.
- Charles VIII, en 1498, alors qu'il se rendait au jeu de courte paume a heurté un huis et en est mort.

À Paris en 1657, on recense 114 salles de jeu de paume.

Sur notre commune au lieu-dit « le tripot », situé un peu à l'extérieur du bourg avant les remparts se situait un enclos aménagé pour y pratiquer la petite paume.

Un grand jeu de Paume existait également au lieu dit « le Clos Maillard », doté d'un vestiaire.

Cette aire de jeu avait été délaissée au XVIII^e siècle, mais rétablie en 1781, comme le prouve une délibération du 19 avril de la même année, de l'assemblée communale.

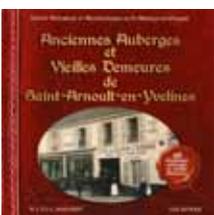
La fin définitive du jeu de paume

Le conseil municipal du 16 juillet 1843, aura eu raison du jeu de paume. L'agrandissement de la maison communale, qui n'était alors que l'ancien vestiaire du jeu de paume nécessitait d'empiéter sur l'aire de jeu, pour y construire un bâtiment devant servir de mairie, d'école et de corps de garde.

Toutefois, pour matérialiser l'emplacement de cette discipline populaire dans la commune, deux rangées de tilleuls ont été plantées. Le lieu a gardé la dénomination « Jeu de Paume », comme le prouve une délibération de 1900 : « M. le maire expose que le bail passé en 1891 entre la commune et le sieur Filleau est expiré au 1^{er} juin et qu'il y a lieu de s'occuper de la location de la partie sud du Jeu de Paume où est installée une tente à la fête patronale et à la fête des Corps Saints ». ... « le conseil autorise M. le maire à procéder à cette location par bail sous seing privé d'une durée de 9 ans. Il décide qu'il y a lieu de continuer à louer le dit emplacement au sieur Massé et fixer à 100 francs le prix de la location. Il charge la commission des fêtes d'arrêter les conditions du bail ».

Aujourd'hui, les tilleuls sont toujours présents et témoignent encore de l'existence de ce loisir auquel a succédé la pratique du tennis implanté au complexe sportif.

Sources : Ouvrages de la Société Historique et Archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines



À OFFRIR !

Le 10^e ouvrage de la Société Historique et Archéologique de Saint-Arnoult-en-Yvelines, intitulé « Anciennes auberges et vieilles demeures », est en vente à l'Oiseau Lyre, U express et Auchan. Un cadeau original pour les fêtes.

Prix de vente : 29 €

Tribunes politiques

Majorité municipale



Tribune libre

Nous savions que le mandat 2020-2026 allait être compliqué, mais nous n'imaginions pas à quel point. Ces derniers mois, nous avons été mobilisés par la crise sanitaire et la prise en main de nombreux dossiers dans une continuité démocratique difficile.

Un travail de prospective budgétaire a été engagé pour assumer, prévoir, anticiper et programmer les dépenses pour 2021. C'est pourquoi, un audit des finances a été missionné et a présenté son analyse lors de la séance du Conseil Municipal du 28 novembre 2020. Il est disponible sur le site internet de la ville.

Conformément à notre promesse de campagne, la réussite des projets doit s'accompagner d'une nécessaire concertation avec vous. En raison des mesures sanitaires, elle doit être réinventée. Nous attendrons des moments plus propices pour échanger avec vous lors de prochaines réunions publiques. C'est dans cet esprit que mes colistiers et moi-même sommes quotidiennement au service de notre collectivité.

Plus que jamais, la démocratie et l'intérêt général doivent être au centre de nos priorités. L'heure est à l'action et à la construction.

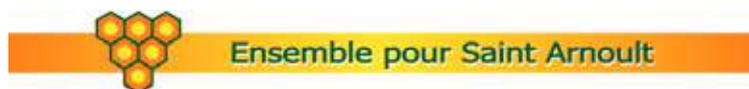
Nous ne saurions conclure sans une pensée pour tous nos commerçants, durement éprouvés cette année. Nous vous invitons plus que jamais à acheter local. Nous réitérons notre solidarité aux personnels soignants, aux forces de l'ordre, et enseignants qui chaque jour, travaillent pour que les mots liberté, égalité et fraternité prennent tout leur sens.

Cher(e)s administré(e)s, être Arnolphiens, c'est, sans forcément se connaître, être capable de nous unir pour être plus forts face aux difficultés. C'est aussi savoir se retrouver à l'occasion de moments conviviaux qui font de Saint-Arnoult une ville où il fait bon vivre ensemble. Restons persuadés que ces moments reviendront !

En attendant, toute l'équipe municipale vous souhaite un Joyeux Noël et une bonne fin d'année 2020. Prenons soin de ceux que nous aimons.

Bien chaleureusement.

Opposition municipale



L'arnaque ?

Un seul conseil municipal depuis le mois de juillet ! Deux commissions finances dont une en journée pour n'avoir personne de l'opposition, aucune commission urbanisme, aucune concertation sur les projets en cours. Aucun planning des conseils pour empêcher nos élus de s'organiser. Monsieur Guignard aurait-il peur du débat démocratique ? Il n'aime pas la contradiction, il a porté plainte pour diffamation à l'encontre de Jean-Claude Husson pour son discours du 4 juillet à l'issue du conseil municipal d'installation. La justice ne l'a pas suivi et n'a pas condamné Jean-Claude Husson.

Monsieur Guignard reçoit bien plus d'indemnités que Jean-Claude Husson pour beaucoup moins de travail. Du jamais vu !

Et pendant ce temps : la Maison Elsa Triolet-Aragon voit 10 000 € d'aide s'évaporer. Les plus fragiles attendent l'engagement de la commune sur un portage à domicile des commandes de courses comme lors du premier confinement.

Les Arnolphiens attendent moins de paroles et beaucoup plus d'actes concrets.

Suivez-nous sur Facebook : epsa78730

Numéros utiles

CPAM	36 46
Canicule info service	08 00 06 66 66
Gendarmerie	01 61 08 32 30
Police secours	17
Pompiers	18
SAMU / SMUR	15
SAMU Social	115
Hôpital Dourdan	01 60 81 58 58
Hôpital Rambouillet	01 34 83 78 78
Enfance maltraitée	119
Enfants disparus	116 000
FIL santé jeune	22 24
Personnes âgées maltraitées	39 77
SOS médecin	36 24
Urgence pour sourds et malentendants	114
Violences conjugales	39 19
SNCF	36 35
SICTOM n° Vert	08 00 49 50 61
Saint Art Funéraire 24h/24 et 7j/7	01 30 41 28 72
Pharmacie de garde :	
- en journée : monpharmacien-idf.fr	
- de nuit : 17	

Mairie

Place du Jeu de Paume
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 25
Courriel : accueil@say78.fr
Site : saintarnoultenyvelines.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 13h30 à 18h
Mardi et jeudi : 8h30 à 12h30
et 15h30 à 17h30
Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30
et 13h30 à 17h30
Samedi : 8h30 à 12h

CCAS

Place du Jeu de Paume
78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 20 / Courriel : ccas@say78.fr

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30

Monsieur le Maire et ses adjoints reçoivent en mairie le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30.

Partageons la route



Les zones 30 sont instaurées là où cohabitent un trafic routier de transit conséquent et des piétons. Pour la sécurité de tous, respectons cette limitation de la vitesse à 30km/h.

L'État renforce les aides aux entreprises



Le reconfinement a de nouveau placé de nombreuses entreprises dans une situation financière difficile. Pour leur venir en aide, l'État met en place plusieurs dispositifs :

LE RENFORCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITÉ

Vous êtes une entreprise de moins de 50 salariés fermée administrativement :

- Vous pouvez recevoir une indemnisation mensuelle des pertes de votre chiffre d'affaires (hors chiffre d'affaires réalisé sur les activités de vente à distance avec retrait en magasin ou livraison) allant jusqu'à 10 000 €.
- Les entreprises de moins de 50 salariés des secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport (S1) qui ne ferment pas mais qui subissent une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50%, bénéficieront également de cette indemnisation mensuelle allant jusqu'à 10 000 €. Pour les entreprises des secteurs liés (S1bis) l'aide peut aller jusqu'à 10 000 € dans la limite de 80% de la perte du chiffre d'affaires.

Pour toutes les autres entreprises de moins de 50 salariés qui peuvent rester ouvertes mais qui subissent une perte de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires, l'aide du fonds de solidarité pouvant aller jusqu'à 1 500 € par mois est rétablie.

---> Déclaration à formuler sur impots.gouv.fr

LE RECOURS À L'ACTIVITÉ PARTIELLE

Si votre entreprise est fermée totalement ou partiellement :

- Tous les salariés, y compris le chef d'entreprise s'il est salarié, bénéficient du régime d'activité partielle ;

- Vous bénéficiez de l'activité partielle pour vos salariés avec zéro reste à charge ;
- Ils seront payés 84% de leur rémunération nette et il vous sera versé l'équivalent de cette somme par l'État et l'Unédic.

Si votre entreprise reste ouverte mais que vous devez faire face à une réduction de votre activité, vous bénéficierez pour vos salariés de l'activité partielle :

- Avec zéro reste à charge si vous êtes dans les secteurs du tourisme, événementiel, culture, sport ou les secteurs liés ;
- Avec 15% de reste à charge dans les autres secteurs ;
- Le salarié bénéficie toujours de 84% de sa rémunération nette.

---> Déclaration à formuler sur :

activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts

AUTRES AIDES ACTIVÉES

- Le renforcement et l'élargissement des exonérations de charges sociales
- Les reports de charges sociales
- La mise en place d'un crédit d'impôt pour réduire les loyers
- Le renforcement des prêts garantis par l'Etat et des prêts directs de l'Etat aux entreprises

Pour plus d'informations sur les mesures d'urgence

aux entreprises : Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : 22 rue Gustave Eiffel – BP 40036 78511 Rambouillet Cedex / Tél. 01 34 57 58 45 cellule-accompagnement@rt78.fr

PHARMACIE CENTRALE

Test antigénique

Le maire Sylvain Guignard est allé à la rencontre de l'équipe de la Pharmacie Centrale qui propose depuis peu le test antigénique. Sur rendez-vous uniquement.

Test antigénique disponible sur RDV

Le barmun de couleur bleue installé devant la pharmacie du centre-ville rue Charles-de-Gaulle permet de se faire tester à la Covid-19 par le test dit antigénique et dont le résultat est disponible en 15 minutes. Un test conjointement mené par la Pharmacie Centrale et le cabinet d'infirmières.

Toutefois, ce test s'adresse à une population bien définie :

Personnes symptomatiques

- Dans un délai inférieur ou égal à quatre jours après le début des symptômes
- Âgées de 65 ans ou moins et ne présentant pas de facteur de risque de développer une forme grave de la COVID19
- N'étant pas cas contact d'un cas confirmé COVID+ ou n'appartenant pas au périmètre d'exposition défini dans le cadre d'un cluster.

Prendre RDV par téléphone :

Pharmacie Centrale : 01 30 41 43 95 / Cabinet d'infirmières : 01 30 59 96 74



L'agenda

Accédez
à l'agenda
depuis votre
mobile !



(sous réserve des mesures sanitaires alors en vigueur)

MARDI 15 DÉCEMBRE

13h30 : Randonnée de 13 km avec Saint Arnoult Randonnée. RDV place Jean-Moulin à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

VENDREDI 18 DÉCEMBRE

16h à 19h : Permanence de l'Association Solidaire Complémentaire Santé pour être informé sur l'adhésion à la mutuelle MIAASC. Salle Printemps à l'Espace Culturel Victor Hugo, avenue Henri Grivot.

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

9h : Randonnée de 17 km avec Saint Arnoult Randonnée. RDV au chemin de la vigne à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

MARDI 5 JANVIER

13h30 : Randonnée de 13 km avec Saint Arnoult Randonnée. RDV au parking du cimetière à La Celle-les-Bordes.

MÉDIATHÈQUE « LES YEUX D'ELSA »

Les navettes du réseau des médiathèques de nouveau sur les routes

Le vendredi 13 novembre, les élus des neuf communes constituant le réseau des médiathèques Chemin lis@nt se sont retrouvés au Colombier. Il s'agissait d'évaluer le travail accompli depuis la création de la structure mobile permettant ainsi aux lecteurs de chaque commune de disposer d'une collection mutualisée riche de près de 70 000 livres, 5 300 périodiques, 3 668 CD, 2 589 DVD... Parmi les décisions prises, celle de remettre sur la route depuis le 1^{er} décembre la navette, momentanément suspendue pour raison sanitaire. La stricte quarantaine subie par chaque livre, permet à nouveau à chaque lecteur d'emprunter des documents dans les huit autres médiathèques du réseau.



Prochaine livraison : mardi 15 décembre

La médiathèque de nouveau ouverte

En total respect des mesures sanitaires, il est de nouveau possible de venir choisir vos ouvrages, CD et DVD à la médiathèque « Les yeux d'Elsa » aux jours et horaires habituels.

Chaque adhérent peut emprunter 9 livres, 4 CD et 2 DVD à choisir sur place ou à réserver :

- sur le catalogue en ligne en vous connectant avec votre carte lecteur sur mediatheque.say78.fr
- par courriel à l'adresse : mediatheque@say78.fr
- par téléphone au 01 30 59 38 13

Jours et horaires de la médiathèque

Mardi : 14h-17h

Mercredi : 10h-12h30 / 14h-17h

Jeudi : 14h-17h

Samedi : 10h-12h / 14h-17h

La médiathèque sera fermée du 24 décembre 2020 au 2 janvier 2021 inclus. Alors venez faire le plein !



Les petites lutines de la médiathèque vous ont concocté des pochettes de Noël !



État civil

Nos nouveau-nés

ARRIAT Rafael, le 10/10/2020

LEGRAND Camille,
le 20/10/2020

BOUGEANT DAVID Loïc,
le 27/10/2020

Ils nous ont quittés

HENRY Danielle, le 03/10/2020

COHEN Patrick, le 21/10/2020

NOAILLES Annick,
le 26/10/2020

JOUSSE Jean-Noël,
le 29/10/2020

DUPAS Colette, le 30/10/2020

Vous pouvez envoyer vos photos de naissance ou de mariage, par mail à pao@say78.fr

BALAYAGE

Libérez la chaussée !



21 décembre (secteur vert)
22 décembre (secteur bleu)
23 et 24 décembre (secteur orange)

Merci de libérer la chaussée pour permettre le passage de la balayeuse en enlevant vos véhicules.

Retrouvez les zones concernées par secteur : balayage.say78.fr

L'Éclair

Dépôt légal : Décembre 2020

Directeur de la publication :
Sylvain Guignard

Rédacteur, photos : Gilles Mainvis - Freepik

Rédacteur graphiste : Alain Dubois d'Enghien

Tél. : 01 30 88 28 81 / Courriel : com@say78.fr
www.saintarnoultenyvelines.fr



Imprimerie

OFFSET ECLAIR



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



#Tous
AntiCovid

Télécharger l'application



Téléchargez TousAntiCovid

Soyez alerté et alertez les personnes
en cas d'exposition à la Covid-19



J'active l'application
notamment dans les
lieux où la distanciation
sociale est difficile à
mettre en œuvre



Je suis alerté si j'ai eu un
contact à risque et j'alerte
les personnes qui ont été à
proximité ces derniers jours
si je suis diagnostiqué
comme un cas de COVID-19



Je m'informe sur
l'épidémie, je trouve
des conseils personnalisés
et la carte des laboratoires
de dépistage proches de
chez moi

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid

+ de 10 600 000
Le nombre de personnes
ayant téléchargé et
activé l'application

+ de 15 000
Le nombre de personnes
notifiées par l'application
suite à une exposition à la
COVID-19

+ de 52 000
Le nombre de personnes
qui se sont déclarés
comme des cas de
COVID-19